

**MOUSSE NETTOYANTE - 818658**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 . Identificateur de produit**

Nom du produit : MOUSSE NETTOYANTE

Code du produit : 818658

**1.2 . Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

NETTOYANT DE SURFACES

**1.3 . Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : IPH BRANDS

Adresse : 31 rue de la Baume, 75008 Paris, France

Téléphone : +33 1-44-86-08-10

infoclient@giss.fr

http://www.giss.fr

**1.4 . Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.**

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 . Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Aérosol, Catégorie 1 (Aerosol 1, H222 - H229).

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**2.2 . Éléments d'étiquetage**

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

Le mélange est utilisé sous forme d'aérosol.

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Pictogrammes de danger :



GHS05



GHS02

Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence - Généraux :

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

**MOUSSE NETTOYANTE - 818658**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| P251                                  | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  |
| P280                                  | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.   |
| Conseils de prudence - Intervention : |  |
| P305 + P351 + P338                    | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... |
| P310                                  |  |
| Conseils de prudence - Stockage :     |  |
| P410 + P412                           | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF.  |

**2.3 . Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2 . Mélanges**

**Composition :**

| Identification  | (CE) 1272/2008   | Nota            | %               |
|---|--|-----------------|-----------------|
| INDEX: 603_014_00_0<br>CAS: 111-76-2<br>EC: 203-905-0<br>REACH: 01-2119475108-36<br><br>2-BUTOXYETHANOL                               | GHS07<br>Wng<br>Acute Tox. 4, H302<br>Acute Tox. 4, H312<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Acute Tox. 4, H332        | [1]             | 2.5 <= x % < 10 |
| INDEX: 601_004_00_0<br>CAS: 106-97-8<br>EC: 203-448-7<br>REACH: 01-2119474691-32<br><br>BUTANE (CONTENANT MOINS DE 0.1% DE BUTADIÈNE) | GHS02, GHS04<br>Dgr<br>Flam. Gas 1, H220<br>Press. Gas, H280   | C<br>[1]<br>[7] | 2.5 <= x % < 10 |
| INDEX: 007_010_00_4<br>CAS: 7632-00-0<br>EC: 231-555-9<br>REACH: 01-2119471836-27<br><br>NITRITE DE SODIUM                            | GHS06, GHS09, GHS03<br>Dgr<br>Ox. Sol. 2, H272<br>Acute Tox. 3, H301<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Aquatic Acute 1, H400<br>M Acute = 1 |                 | 0 <= x % < 1    |

**Informations sur les composants :**

[7] Gaz propulseur.

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1 . Description des premiers secours**

**En cas d'inhalation :**

Mettre en oeuvre des manoeuvres de réanimation. Une surveillance clinique prolongée peut s'avérer nécessaire.  
Transporter le patient à l'air libre au repos

**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

## MOUSSE NETTOYANTE - 818658

---

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

### En cas de contact avec la peau :

En cas d'irritation, rincer abondamment à l'eau. Consulter un dermatologue si la sensation persiste.

### En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### 4.2 . Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

### 4.3 . Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

---

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

### 5.1 . Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

#### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant )
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO 2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

### 5.2 . Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO )
- dioxyde de carbone (CO 2)
- oxyde d'azote (NO )
- dioxyde d'azote (NO 2)

### 5.3 . Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

---

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 . Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Prévenir de tout risque d'inflammation des vapeurs.

Port de gants, lunettes et éventuellement de masque autonome

## MOUSSE NETTOYANTE - 818658

---

Eliminer les flammes de la zone intéressée  
Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes

### **Pour les non-secouristes**

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.  
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

### **6.2 . Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### **6.3 . Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Neutraliser avec un décontaminant acide.  
Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.  
Utiliser des absorbants.  
L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

### **6.4 . Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

---

## **RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### **7.1 . Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.  
Agiter avant emploi.  
Eviter tout contact avec la peau et les yeux  
Utiliser à l'écart de toute flamme ou point incandescent  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Pulvériser par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée.  
Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilité.  
Ne pas utiliser sous tension.  
Ne pas respirer les vapeurs  
Ne pas fumer  
Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau..  
Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu du caractère très irritant voir corrosif du produit

### **Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.  
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.  
Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.  
Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.  
**LES VAPEURS PEUVENT ETRE NOCIVES EN CAS DE COMBUSTION**  
Eviter tout contact avec des surfaces chaudes ou avec des points d'ignition.  
Eloigner de tout appareil électrique en fonctionnement.

**MOUSSE NETTOYANTE - 818658**

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les aérosols.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants.

Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

**NE PAS FUMER**

Port de gants et lunettes recommandé.

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu du caractère alcalin du produit

Conservé en emballage d'origine. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux gaz sous pression

Utiliser en local correctement aéré

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne pas utiliser sous tension.

Eviter les températures élevées

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

**7.2 . Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

**Stockage**

Conservé hors de la portée des enfants.

Conservé le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conservé à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

**Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**7.3 . Utilisation(s) finale(s) particulière(s )**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 . Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- Union européenne (2017/164/UE, 2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE )

| CAS      | VME-mg/m3 : | VME-ppm : | VLE-mg/m3 : | VLE-ppm : | Notes : |
|----------|-------------|-----------|-------------|-----------|---------|
| 111-76-2 | 98          | 20        | 246         | 50        | Peau    |

- France (INRS - ED984 :2012) :

| CAS      | VME-ppm : | VME-mg/m3 : | VLE-ppm : | VLE-mg/m3 : | Notes : | TMP N° : |
|----------|-----------|-------------|-----------|-------------|---------|----------|
| 111-76-2 | 10        | 49          | 50        | 246         | *       | 84       |
| 106-97-8 | 800       | 1900        | -         | -           | -       | -        |

**Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

2- BUTOXYETHANOL (CAS : 111-76-2)

**Utilisation finale : Travailleurs**

Voie d'exposition : Contact avec la peau

**MOUSSE NETTOYANTE - 818658**

---

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme DNEL :  
89 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 75  
mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme DNEL :  
663 mg de substance/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DNEL : 246  
mg de substance/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL :  
98 mg de substance/m<sup>3</sup>

**Utilisation finale : Consommateurs**

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme DNEL :  
13.4 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL :  
3.2 g/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme DNEL :  
44.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 38  
mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme DNEL :  
426 mg de substance/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DNEL : 123  
mg de substance/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 49 mg de substance/m<sup>3</sup>

**Concentration prédite sans effet (PNEC) :**

2- BUTOXYETHANOL (CAS : 111-76-2)

Compartiment de l'environnement : Sol  
PNEC : 2.8 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce  
PNEC : 8.8 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer

**MOUSSE NETTOYANTE - 818658**

---

|                                   |                      |
|-----------------------------------|----------------------|
| PNEC :                            | 0.88 mg/l            |
| Compartiment de l'environnement : | Sédiment d'eau douce |
| PNEC :                            | 34.6 mg/kg           |
| Compartiment de l'environnement : | Sédiment marin       |
| PNEC :                            | 3.46 mg/kg           |

**8.2 . Contrôles de l'exposition**

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

En cas de pulvérisation, il est nécessaire de porter un écran facial conforme à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

**- Protection des mains**

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée. Type de gants conseillés :

- Latex naturel

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR ))

- PVC (Polychlorure de vinyle ) - PVA (Alcool polyvinylique ) Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN 374

**- Protection du corps**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

---

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 . Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Informations générales**

Etat Physique : Liquide Fluide.

Aérosol.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| pH :                                   | Non précisé.<br>Base forte.      |
| Point d'ébullition :                   | 100 °C.                          |
| Pression de vapeur (50°C) :            | Inférieure à 110 kPa (1.10 bar). |
| Densité :                              | > 1                              |
| Hydrosolubilité :                      | Diluable.                        |
| Viscosité :                            | v < 7 mm <sup>2</sup> /s (40°C)  |
| Point/intervalle de fusion :           | Non précisé.                     |
| Point/intervalle d'auto-inflammation : | 200 °C.                          |

**MOUSSE NETTOYANTE - 818658**

---

Point/intervalle de décomposition : 200 °C.  
Chaleur chimique de combustion : >= 30 kJ/g.

**9.2 . Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible.

---

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 . Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.2 . Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3 . Possibilité de réactions dangereuses**

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

**10.4 . Conditions à éviter**

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- l'échauffement
- la chaleur
- l'accumulation de charges électrostatiques - le gel

**10.5 . Matières incompatibles**

Tenir à l'écart de/des :

- agents oxydants forts

**10 .6 . Produits de décomposition dangereux** La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO )
  - dioxyde de carbone (CO 2)
  - oxyde d'azote (NO )
  - dioxyde d'azote (NO 2)
- 

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 . Informations sur les effets toxicologiques**

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis). **11.1.1 . Substances**

**Toxicité aiguë :**

NITRITE DE SODIUM (CAS: 7632-00-0)

Par voie orale : DL50 = 180 mg/kg  
Espèce : Rat

2- BUTOXYETHANOL (CAS : 111-76-2)

Par voie orale : DL50 = 560 mg/kg  
Espèce : Rat

Par voie cutanée : 1000 < DL50 <= 2000 mg/kg  
Espèce : Lapin

**MOUSSE NETTOYANTE - 818658**

---

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 = 2.21 mg/l  
Espèce : Rat

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

NITRITE DE SODIUM (CAS: 7632-00-0)  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Opacité cornéenne :

1 <= Score moyen < 2 et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours  
d'observation  
Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

**11.1.2 . Mélange**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Des tests confirment que malgré une valeur extrême de pH, le mélange n'est ni corrosif ni irritant.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Les lésions oculaires graves sont fondées sur une valeur extrême de pH confirmées par des tests.

**Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :**

CAS 111-76-2 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2): Voir la fiche toxicologique n° 76.
- Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0): Voir la fiche toxicologique n° 169.

---

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1 . Toxicité**

**12.1.1 . Substances**

NITRITE DE SODIUM (CAS: 7632-00-0)  
Toxicité pour les poissons : CL50 >= 0.54 mg/l

Espèce : Oncorhynchus mykiss  
Durée d'exposition : 96 h

**12 .1.2 . Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

**12.2 . Persistance et dégradabilité**

**12.2.1 . Substances**

NITRITE DE SODIUM (CAS: 7632-00-0)  
Biodégradation : Rapidement dégradable.

**12.3 . Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.4 . Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.5 . Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.6 . Autres effets néfastes**

Ne pas rejeter de produit dans le milieu naturel, dans les eaux résiduelles ou superficielles.

---

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

AEROSOL NE PAS PERCER OU BRULER APRES USAGE

REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFECTORAUX EN VIGUEUR.

**MOUSSE NETTOYANTE - 818658**

**13.1 . Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.  
Remettre à un éliminateur agréé.

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2015).

**14.1 . Numéro ONU**

1950

**14.2 . Désignation officielle de transport de l'ONU**

UN1950=AÉROSOLS inflammables

**14.3 . Classe(s) de danger pour le transport**

- Classification:



2.1

**14.4 . Groupe d'emballage**

-

**14.5 . Dangers pour l'environnement**

-

**14.6 . Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

| ADR/RID | Classe | Code     | Groupe | Etiquette | Ident.   | QL                        | Dispo.          | EQ                   | Cat. | Tunnel |
|---------|--------|----------|--------|-----------|----------|---------------------------|-----------------|----------------------|------|--------|
|         | 2      | 5F       | -      | 2.1       | -        | 1 L                       | 190 327 344 625 | E0                   | 2    | D      |
| IMDG    | Classe | 2°Etiqu. | Groupe | QL        | FS       | Dispo.                    | EQ              |                      |      |        |
|         | 2.1    | See SP63 | -      | SP277     | F-D,S-U  | 63 190 277 327<br>344 959 | E0              |                      |      |        |
| IATA    | Classe | 2°Etiqu. | Groupe | Passager  | Passager | Cargo                     | Cargo           | note                 | EQ   |        |
|         | 2.1    | -        | -      | 203       | 75 kg    | 203                       | 150 kg          | A145<br>A167<br>A802 | E0   |        |
|         | 2.1    | -        | -      | Y203      | 30 kg G  | -                         | -               | A145<br>A167<br>A802 | E0   |        |

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

**MOUSSE NETTOYANTE - 818658**

---

**14.7 . Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune donnée n'est disponible

---

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1 . Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 75/324/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014 - Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 1297/2014

**- Informations relatives à l'emballage :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :**

- moins de 5% de : phosphates
- moins de 5% de : EDTA et sels
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : hydrocarbures aliphatiques

**- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :**

N° TMP      Libellé

84      Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84      hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

**15 .2 . Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

---

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

**MOUSSE NETTOYANTE - 818658**

---

**Abréviations :**

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

GHS02 : Flamme.

GHS05 : Corrosion.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.